

Activités aquatiques 2026 / 2027

Renseignements

La piscine vous propose trois séances d'aquagym hebdomadaires (en petite profondeur dans le grand ou le petit bain).

- Les séances ont une durée de 60 minutes dont 10 minutes libres.
- La capacité d'accueil est de 20 personnes par créneau.
- L'animation est encadrée par un éducateur sportif.
- L'accès à ces activités est réservé aux personnes titulaires d'une carte d'adhérent en cours de validité.

Pour obtenir votre carte d'activité vous devez :

- être âgé de plus de 18 ans,
- présenter un justificatif de domicile récent,
- fournir un certificat médical de non-contre-indication de moins de 3 mois à la pratique de l'aquagym,
- signer et accepter le contenu du règlement des activités aquatiques de la piscine.

Seuls les dossiers complets peuvent être déposés.

Tarifs Agglo :

49,60 € par trimestre, ou 152,90 € par an. Le tarif Agglo est applicable sur présentation d'un justificatif récent de domicile, d'étude ou de travail dans l'Agglomération.

Tarifs hors Agglo :

62 € par trimestre, ou 186 € par an.

NB : Pour les nouveaux adhérents, 1,40 € pour la carte d'accès.

Inscriptions les 7 et 10 septembre 2026.

Périodes pour le règlement de la cotisation trimestrielle :

- 1^{ère} période : du 7 au 11 septembre 2026
- 2^e période : du 7 au 11 décembre 2026
- 3^e période : du 15 au 19 mars 2027

NB : Les cours sont suspendus durant la période de vacances scolaires. Pour des questions pratiques, vous pouvez déposer le dossier d'un tiers lors de votre inscription. Cette mesure est strictement limitée à un dossier supplémentaire.